

**COMPTE RENDU
CONSEIL DE QUARTIER CENTRE
13 MARS 2018**

Le conseil de quartier Centre s'est réuni le mardi 13 mars 2018, dans les locaux du centre social Andrée CHEDID, sous la présidence de Monsieur Thierry ATLAN, maire adjoint.

Etaient présent(e)s à la séance :

Pour le collège des élus : Thierry ATLAN, Karine BETTAIEB, Roselyne CHARLES ELIE NELSON, Denis REYNAUD.

Pour le collège des acteurs socio-économique : Philippe BOURIACHI, Emmanuelle GUENZI, Catherine MUNROOP, Geneviève NASICA-BAUX.

Pour le collège des habitants : Patrick BRUNET, Mylène DI BATISTA, Esther LUBUYA MUNYA, Anne MORIN, Claudine PHILIPPE.

Pour l'Administration : Annie PREDAL, Vincent REBERIOUX.

Excusé(e)s : Ophélie PHILIPPE, Mickaël RANDOT.

Invité : Frank SAVONNET

La séance est ouverte à 20h15 et porte sur les points suivants :

- Approbation du dernier compte rendu du Conseil de quartier,
- Réponses aux questions posées,
- Point sur les travaux (tout particulièrement l'opération ANRU de la Pierre au Prêtre),
- Futurs espaces verts : parc des Roses, Parc des Apprentis d'Auteuil, terrain en friche sur Thiais,
- Point sur la ressourcerie,
- Point sur la fresque,
- Renouvellement des conseils de quartier,
- Préparation de la fête des voisins.

I - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque n'est formulée, celui-ci est adopté.

II – Réponses aux questions posées

- **Pose d'un miroir pour sécuriser la sortie du parking à l'angle de l'avenue de la Victoire et avenue des Martyrs de Châteaubriant** : Celle-ci va être réalisée prochainement par une entreprise. Le bon de commande a été engagé.
- **Demande pour la réalisation d'un dépose minute près de la Poste** : A l'étude.
- **Installation du panneau stop au croisement de la rue Jean Jaures et rue Léon Truyns** : Une place de stationnement a été supprimée et une autre a été créée sur le trottoir. Une interdiction de stationner au sol longera ce morceau de trottoir. Si cela ne fonctionne pas, la surélévation de la chaussée sera envisagée.
- **Rue du Noyer-Grenot les voitures sont stationnées sur les places interdites au stationnement** : La remarque a été remontée au service des Asvp (Agent de surveillance de la voie publique). A noter que 2500 verbalisations ont été dressées dont 40 % par les ASVP sur toute la Ville.
- **Etroitesse des trottoirs liée au dépassement des haies** : Signalé mais rien n'a été constaté par les agents du SCHS lorsqu'ils se sont rendus sur place.
- **Lampadaire qui ne fonctionne pas au 6 rue Raymond Simon** : Réglé.
- **Supports de poubelles sans les sacs** : Les sacs ont été positionnés depuis.
- **Installation de plans d'Orly au niveau des gares** : La demande a été remontée au service concerné. Les plans ont été réinstallés.

Questions :

- Est-il possible d'avoir des poubelles à proximité de l'arrêt de bus n°3 (avenue des Martyrs de Châteaubriant) et d'abriter l'arrêt de bus qui est à découvert ?
- Le panneau « enseigne le fournil » du centre commercial de la Pierre au Prêtre est au sol et personne ne le ramasse. Qui doit le ramasser ? La commune ? Valophis ?
- Les logements qui se vident rue Racine sont au fur et à mesure murés. Cependant les loggias ne le sont pas et les pigeons viennent s'y loger.

III : Renouvellement du projet Urbain Orly (ANRU2)

Les sites concernés sont : Anotéra, Lopofa, Nord Calmette, Navigateurs, Aviateurs, Chandigarh et Joliot Curie pour le secteur Est et la rue Racine pour le secteur Centre.

Le quartier Racine a déjà été concerné par la première rénovation urbaine. Aujourd'hui une seconde phase de rénovation est en route.

Il est prévu :

- ✓ 57 logements locatifs sociaux construits par Valophis Habitat sur l'ancien site ZACKELLY,
- ✓ Relocalisation des commerces des immeubles Racine,

Boucherie Auto-école Cordonnier Banque,

- ✓ Une nouvelle offre médicale - 10 professionnels de santé,

3 médecins généralistes

2 podologues

2 psychologues

1 sage-femme

1 orthophoniste

1 orthoptiste

Les travaux ne démarreront que lorsque les personnes seront relogées.

Livraison prévue au second semestre 2019.

En ce qui concerne la salle de sport, elle sera transférée sur un autre lieu.

Questions :

→ Salle de sport

- Pourquoi excentrer la salle ? Elle doit rester une salle de sport de proximité.

Réponse : Il y a un réel problème de stationnement lié à la fréquentation de la salle de sport. Dans le cadre du renouvellement urbain, la ville n'est pas le seul acteur. Valophis a aussi son point de vue à donner sur le patrimoine à venir.

- La Ville de Villeneuve le Roi a une salle en Centre Ville et les gens qui la fréquentent se garent 300 mètres plus loin. Cela ne pose aucun problème.
- Il semblerait que le bail soit signé jusqu'en 2025 ?

Réponse : Il s'agit d'un bail commercial et non d'un bail précaire.

- Peut-on envisager de remplacer la salle en Centre Ville ?

Réponse : Une proposition a été faite à Leclerc mais celui-ci à un autre projet. Pour le moment il n'y a pas de solution mais on y travaille.

→ Maison de santé :

- Est-ce un cabinet médical ou une maison de santé ?

Réponse : il s'agit bien d'une maison de santé puisqu'il y a un regroupement de médecins libéraux.

- Y aurait-il un parking pour la maison de santé ?

Réponse : la maison de santé aura son propre parking pour les médecins et la clientèle.

- Ce projet est-il déjà acté ?

Réponse : Office santé est engagé sur ce projet

→ Entretien de la parcelle de terrain Valophis

La parcelle sur laquelle seront réalisées les places de stationnement près de la pharmacie, appartient à Valophis mais l'entretien est assuré par la ville. Il semblerait qu'un texte stipule qu'au bout de 30 ans, la collectivité ou le particulier qui entretient la parcelle en devient propriétaire.

Réponse : Quand l'ANRU1 a été lancé, une charte a été rédigée pour régler ce problème de compétences entre la Ville et Valophis. Si les services techniques

entretiennent la parcelle de terrain, c'est en bonne connaissance de cet accord. Parfois la gestion de l'espace public n'est pas toujours claire. Mais, petit à petit, les choses s'arrangent.

3 – Futurs espaces verts (intervention de Monsieur SAVONNET, directeur du développement urbain).

→ **Secteur les Roses** : Ce projet a fait l'objet d'une consultation et a ainsi pu évoluer. Plusieurs scénarii ont été envisagés. Le projet initial qui prévoyait la construction d'une résidence seniors, 50 logements et la réalisation d'un parc a été modifié. A ce jour, seule une petite partie (0,3 hectare) du terrain communal actuel a été cédée. Une promesse de vente a été signée avec Pierreval en vue de la réalisation d'un programme de 50 logements avec parking en sous-sol. Le projet de construction est soumis au plan d'exposition au bruit.

→

C'est le Président de l'EPT (Etablissement public territorial) qui demande l'avis du Préfet pour ce nouveau projet. Si le Préfet donne son accord, une enquête publique sera lancée. Sur la base des conclusions de l'enquête publique, le Préfet décidera d'autoriser ou pas la construction de ces 50 logements. Une fois l'arrêté établi, il y a possibilité de recours. Cependant l'arrêté donne le coup d'envoi pour le dépôt du permis de construire. A l'horizon de la fin de l'année, si le projet est validé par le Préfet, le permis de construire devrait être délivré. La Ville signera un acte de construction avec PIERREVAL à condition que le projet soit purgé de tout recours.

A partir du mois d'avril/mai, un travail avec un paysagiste va être entrepris jusqu'au mois d'octobre. L'esprit de parc boisé sera maintenu. Le groupe de travail sera réuni avec le paysagiste pour affiner le projet d'aménagement.

→ **Parc des Orphelins d'Auteuil** : La Ville a entamé des négociations avec les Orphelins d'Auteuil en vue d'acquérir le parc dont ils sont propriétaires. Une réserve a été provisionnée au budget. La valeur du Parc a été confirmée par les Domaines. Reste à s'entendre sur prix, puisque la fondation des Orphelins d'Auteuil fixe un prix plus élevé que celui des Domaines.

L'aménagement du Parc se fera certainement en deux temps. Un accès direct par la rue Paul Vaillant Couturier devra être temporairement réalisé pour entrer dans le Parc. Une rencontre est également prévue entre la Maire d'Orly et le Maire de la Ville de Thiais pour évoquer la continuité du Parc les Roses sur Thiais.

Questions :

→ Y aura-t-il une maquette de l'aménagement de ce parc ?

Réponse : Cela se fait rarement pour un parc public. Les maquettes sont dédiées pour les constructions.

→ Quel est le montant de la réserve pour acquérir le Parc des Orphelins d'Auteuil ?

Réponse : 1,2 millions d'euros. La vente du parc peut se faire à l'amiable, soit par voie d'expropriation puisque le parc est reconnu comme une opération d'intérêt général.

→ Des recours judiciaires peuvent être mis en œuvre.

Réponse : Il s'agit de la réalisation d'un espace vert. Quand on exproprie, c'est pour des raisons d'intérêt général. Les recours sont liés à la construction d'infrastructures. Là il s'agit d'une réalisation d'intérêt public.

Suite au comportement inapproprié d'un membre du conseil de quartiers, le président a décidé de lever la séance. Les autres points inscrits à l'ordre du jour n'ont pu être abordés.

Séance levée à 21h30

PROJET COMPTE RENDU CDQC DU 13 MARS DERNIER